

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

N° 178

SIGNALEMENT.

L. S. Nuyre, *Antoine*
Secundelong
nati de Pomy
demeurant à Pomy
allant à Barcelone
âgé de 24 ans, taille d'un mètre
68 centimètres
cheveux *Blonds* front *Grand*
sourcils *Blancs* yeux *Gris*
nez *assez fort* bouche *Moyenne*
barbe *Maisance* menton *Plein*
visage *Orléans* teint *Rose*

SIGNES PARTICULIERS.

[Signature]

PIÈCES DEPOSÉES :

La demande

FAIT à *Aurillac*, le *24* 7^{me} 1860.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

[Vertical signature and stamp on the right edge of the document]



no. 54.



Le maire de la commune de Loup, prie
Messieurs le préfet, de vouloir délibérer
un passe port à Antoine Vayre, de
Laman de portet, commune de Loup,
qui se propose d'aller en Espagne
pour faire l'état de Sieur de Long,
agé de 24 ans

l'altie. s. M.

et quit à elle délibérer par la présente
de son numéro

Seigneur et
Souverain Dabbe

fait à la mairie de Loup

Nous
fion grand

Le 24 Septembre 1780

yeux gris

Théod. J.

nez assez fort

longue moyenne

Manteau d'ord

tin Blong.

à la lecture

de ce passe

signé

